

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : Contribution autochtone à la principale institution internationale de défense des droits de l'homme

Historique

- Créé le 15 mars 2005 par la Résolution 60/251 de l'Assemblée générale de l'ONU
- Première session du 19 au 30 juin 2006
- Résolution 5/1 du CDH sur la mise en place des institutions du Conseil en juin 2007
- Résolution 16/21 du CDH sur l'examen des travaux et le fonctionnement du CDH en 2011

Composition

- 47 membres élus
- Composition actuelle

Sessions

- Sessions : pas moins de trois sessions ordinaires par an, pour un total d'au moins dix semaines
- Mars (4 semaines), juin (3 semaines) et septembre (3 semaines)
- Vingt-septième session prévue en septembre 2014, habituellement les 3 dernières semaines de septembre
- Il peut y avoir des sessions extraordinaires si un tiers des membres en conviennent et votent en ce sens

Sessions extraordinaires

- Vingt sessions depuis 2006
- Juillet 2006 – janvier 2014
- Dix-huit sessions sur des États spécifiques et deux sur des thèmes particuliers : « Impact négatif de l'aggravation de la crise alimentaire mondiale » et « Répercussions de la crise économique et de la crise financière mondiales »

Ordre du jour du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et participation

- Points 2 à 10 de l'ordre du jour
- Possibilité de faire des interventions

Participation – Avant la session

- Dépôt des déclarations écrites des ONG (vers la fin du mois précédent)
- Demande de salles pour les événements parallèles des ONG (milieu du mois précédent)
- Inscription pour intervenir sur les points à l'ordre du jour (le vendredi avant le début de la session)

Procédures spéciales

- Travail des rapporteurs spéciaux de l'ONU axé sur les États et les thèmes
- Experts indépendants
- Groupes de travail
- Également prévoir des rencontres privées avec les rapporteurs spéciaux dans le cas d'une présentation, mais également avec leurs adjoints au Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Palais Wilson et dans les bureaux de l'avenue Motta

Autres possibilités d'intervenir et de contribuer à l'avancée des travaux

- Discussions de groupe
- Dialogues interactifs
- Débats

Examen périodique universel

- Possibilité d'intervenir durant l'adoption des rapports sur les peuples autochtones

Procédure de plainte

- Cinq étapes
- Dépôt d'une plainte écrite
- Première évaluation
- Groupe de travail sur les communications
- Groupe de travail des situations
- Décisions et actions du Conseil des droits de l'homme

Résolutions

Des discussions informelles ont lieu sur des résolutions spécifiques qui traitent de nombreux thèmes cruciaux pour les peuples autochtones. Il est important de participer aux réunions qui sont organisées sur les résolutions spécifiques pendant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Il est possible de faire une déclaration au terme de chaque négociation. Généralement, 2 à 5 réunions sont organisées pour chaque résolution, de sorte à permettre la formulation et l'ajout de propositions. Il est possible de rencontrer de façon informelle les coprésidents de chaque résolution entre les sessions.

Événement parallèle pendant la session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

- Organes subsidiaires
- Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
- Comité consultatif
- Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones
- Forum sur les questions relatives aux minorités
- Forum social
- Forum sur les entreprises et les droits de l'homme

Sensibilisation en faveur du suivi, plans d'action